

Sortir de la crise par la bonne porte

LA CRISE EST AUSSI là pour qu'on en sorte. Affirmer cette évidence relevait jusqu'ici de l'exercice d'exorcisme ou du *wishful thinking*, exprimant en tout cas une belle naïveté. Mais l'assertion a désormais pris de la consistance, aux yeux même des plus sceptiques.

Foi d'observateurs conjoncturels, les signes avant-coureurs de la reprise se multiplient et les indicateurs passent au vert. Stimulées par un franc que la Banque nationale veut garder faible et par une conjoncture en voie d'amélioration chez nos principaux partenaires commerciaux, les exportations reprennent; même le tourisme commence à s'en ressentir. Favorisés par des taux d'intérêt durablement bas, les investissements augmentent eux aussi; même dans l'immobilier, l'ère du calme désespérément plat semble révolue.

Attendue depuis des trimestres, la relance de la consommation se dessine à son tour: les ventes au détail ont cessé de diminuer plus vite que la population et les revenus. Et l'augmentation des ventes de voitures signale un possible retour de cette confiance que l'on avait cru définitivement perdue.

Les plus impertinents ne manquent pas d'avancer une preuve à leurs yeux irréfutable: la reprise est désormais assurée puisque la Confédération y va enfin de son programme de relance, avec le trop long délai qu'elle a l'habitude de s'imposer pour tel exercice, dont les effets ne peuvent donc se manifester en temps utile. Bref, l'économie suisse vit un arrière-printemps plutôt inespéré.

Si les affaires reprennent, les demandeurs d'emploi ne voient pas leur nombre résolument diminuer. Certes, les effets des restructurations continuent de se faire durement sentir. Mais, sur le front du chômage aussi, on discerne des lueurs d'espoir: l'indice Manpower a viré au positif dans la majorité des cantons et villes sous observation, tandis que les pages d'offres d'emploi se multiplient à nouveau dans les grands quotidiens, allemands tout au moins.

Dans ces conditions, évoquer le

risque d'une inflation galopante ou d'une croissance débridée paraît sur-réaliste. Mais certains osent devancer la conjoncture et parlent déjà de possibles foyers de surchauffe sectoriels – et pas seulement dans le secteur santé et soins personnels. Avec les conséquences qu'un renchérissement même modéré pourrait avoir sur les salaires, après l'abandon de toute indexation dans beaucoup de branches et d'entreprises comme dans la plupart des administrations publiques.

La sortie de crise, si elle doit se confirmer, amènera certes un soulagement général, mais, si l'on n'y veille pas, fera autant de malheurs particuliers que la crise elle-même. Car ceux qui échapperont à la reprise perdront du terrain par leur seule immobilité. Irrémédiablement.

La relance économique creusera encore le fossé qui divise la société duale. Chez les délaissés de la reprise, le sentiment d'exclusion va s'accroître, les privant progressivement de l'espoir,

puis de la volonté, enfin de la possibilité de s'en sortir.

Moins spectaculaires que la crise des années 30, adoucies par le filet densifié des aides sociales, les graves difficultés et mutations de

cette dernière décennie du siècle laisseront des traces durables, en termes de chômage structurel, d'endettement des collectivités et de pauvreté des individus.

Effet garanti de la reprise: l'écart se creusera irréversiblement entre ceux qui continueront ou auront recommencé à travailler trop et ceux qui resteront à la recherche d'un hypothétique boulot ou d'un introuvable premier emploi.

Le temps presse. Il faut faire avancer le débat sur le partage du travail et sur l'organisation sociale qu'il implique. Il faut non seulement en parler mais aussi prendre les mesures structurelles adéquates. À défaut, tout le poids et le bénéfice de la reprise reposeront sur les mêmes personnes, déjà les plus chargées. Et les autres s'en iront, cruellement légères, dans l'indifférence d'une société suroccupée à s'enrichir.

Coûte que coûte.

YJ

*La sortie de crise, si
l'on n'y veille pas, fera
autant de malheurs
que la crise elle-même.*

Le traitement légal des fonds

Le résultat des investigations de la commission Volcker sera intéressant à deux titres. D'abord le règlement par transparence d'un litige pénible. Mais si des fonds sont découverts, ils révéleraient alors une violation grave par les dissimulateurs de la législation suisse.

LE GOUVERNEMENT SUISSE s'était engagé dans une lettre d'accompagnement, évoquée par le rapport Eizenstat, à régler avec diligence le problème des avoirs juifs déposés en Suisse. Mais en septembre 1951 déjà, le conseiller national Philippe Schmid jugeait utile de stimuler le Conseil fédéral. Par question écrite il demandait «que la Confédération oblige les instituts de crédit à annoncer à une autorité fédérale ou à un office désigné par elle tous les comptes et dépôts d'avoirs étrangers dont les titulaires n'ont plus donné de nouvelles depuis un temps déterminé». Les communautés israélites, l'organisation internationale des réfugiés, le jeune État d'Israël, intervenaient à leur tour. En 1952, le Conseil fédéral, en même temps qu'il boucle les négociations avec les alliés et la RFA, prépare sur cette question un arrêté qui ne sera pas publié. Pourquoi cet atermoiement? Le Conseil fédéral ne s'en explique pas. Point d'histoire à éclaircir. Faut-il imaginer des pressions en coulisse?

Le Message de 1962

Le sujet est relancé par le conseiller national Harald Huber dans une motion, transformée en postulat, acceptée en mars 1959. La formulation en est rigoureuse, elle mérite d'être retranscrite.

«Il y a en Suisse des biens considérables appartenant à des étrangers qui ont disparu pendant la guerre ou l'après-guerre. On ne leur connaît pas de nouveaux propriétaires. Le Conseil fédéral est invité à examiner s'il n'y aurait pas lieu de proposer aux conseils législatifs des dispositions spéciales prévoyant une déclaration obligatoire, une procédure simplifiée de recherche et de déclaration d'absence et l'affectation des biens en déshérence à un fonds à but humanitaire».

Cette fois le Conseil fédéral se décide à agir. Son but: lever le secret bancaire et professionnel, procéder à un inventaire des biens en déshérence, désigner des curateurs qui ouvrent les procédures successorales une fois déclarée l'absence du propriétaire. Et finalement attribuer les biens restant en souffrance à un fonds dont l'Assemblée fédérale réglera l'utilisation.

La procédure de consultation touche la fédération suisse des communautés

israélites, l'association suisse des banquiers, l'association des compagnies d'assurance sur la vie, la fédération suisse des avocats. À noter que les notaires et les fiduciaires, pourtant consultés, ne répondent pas.

Les banques et les assurances font valoir que les sommes en jeu ne justifient pas une législation d'exception. Une enquête a révélé des avoirs bancaires n'excédant pas 900 000 francs! Elles sollicitent elles-mêmes des avis de droit: un ancien juge fédéral Bolla et un professeur de Zurich. Naturellement ils vont dans leur sens. C'est aussi le point de vue du canton de Genève. Tous invoquent une image internationale de la Suisse liée au secret bancaire, dont la levée partielle «porterait atteinte au prestige international de la Suisse en tant que refuge de la sécurité juridique et en tant qu'État réglé par le droit».

Le Conseil fédéral tient ferme. Il maintient que des sommes importantes sont, peut-être, en attente. L'enquête des banques (de 1956) ne concernait que les dépôts ouverts comme le révélera au Conseil des États le rapporteur Gautier. Il faut prendre en considération aussi, rappelle le Conseil fédéral, les comptes à numéros, les noms d'emprunt, le contenu des safe, les immeubles, les créances administrées, les fiduciaires, les notaires. Au lamento sur le secret bancaire, il répond simplement «que la Suisse ne doit être ne serait-ce que soupçonnée de vouloir s'enrichir des avoirs ayant appartenu aux victimes d'événements révoltants.»

Il maintient donc son arrêté et institue la déclaration obligatoire de tous les avoirs d'étrangers ou d'apatrides dont on est sans nouvelle depuis le 9 mai 1945. Toutes les personnes physiques et morales y sont astreintes. La définition des biens est exhaustive, y compris le contenu des coffres-forts. Les sanctions en cas de non respect sont définies, même pour les personnes morales. Tous les secrets professionnels sont levés. L'organisation de la curatelle, lorsque le décès ne peut être prouvé, est prévue et l'attribution à un fonds décidée au terme des recherches successorales.

Le dispositif semble complet. L'an passé, en présentant le projet d'arrêté de la Commission des affaires juridiques du Conseil national, aussi bien

en déshérence: 1962-1974

Lili Nabholz que Nils de Dardel ont estimé que l'arrêté de 1962 devait être réexaminé. Le conseiller genevois, sans préciser plus, déclarait qu'il « a été conçu de manière trop restrictive. Pour cette raison des cas très importants ont été laissés comme non inventoriés malgré des réclamations ».

On voit mal en quoi l'arrêté était restrictif. S'agit-il de l'application ou de dissimulation? Les enquêtes actuelles le diront.

Points particuliers et débat

Dans le débat, le conseiller Huber souligne des particularités du secret bancaire ou professionnel: il empêche de faire des recherches publiques et limite les recherches privées dans la mesure où l'on doit dire qui l'on recherche et pourquoi. D'autre part, on ne peut ouvrir, selon notre droit, des procédures d'absence pour des personnes qui résidaient à l'étranger. Il faut donc bien prévoir des dispositions exceptionnelles. Et d'insister « le secret bancaire n'est pas un but en soi, il n'est pas fait pour les banques, mais pour l'ayant-droit. »

Pour le reste, le débat aux Chambres est sans passion. Les avocats maintiennent leur opposition à toute levée du secret professionnel, les banques, elles, se rallient, car la validité de l'arrêté est limitée à dix ans. Il entre en vigueur le 1^{er} décembre 1963.

Application

Le Conseil fédéral nomme en 1966 le curateur général de l'administration des avoirs en Suisse d'étrangers au sens de l'arrêté de 1963, le Département fédéral de justice adresse ses directives aux autorités titulaires et aux tribunaux civils des cantons. Les sommes à verser pour le fonds prévu par le Conseil fédéral doivent l'être sur le compte 30/520, n° 5529042004/9 et en septembre 1974 le Conseil fédéral publie son *Message sur l'utilisation des fonds d'étrangers disparus*.

Le but est de donner une base légale pour régler l'utilisation des fonds en déshérence. À défaut, ils auraient dû revenir aux Cantons.

Ont été annoncés 9469882 francs et 71 centimes, concernant 961 étrangers. Pour les banques, 6 millions, l'Office de compensation (chargé du sé-

questre des biens allemands) 2,4 millions. Pour les fiduciaires 670000 francs et les compagnies d'assurance 250000 francs. 7000 requêtes sont parvenues au service compétent; elles ont presque toutes été rejetées. Le Conseil fédéral ne précise pas les motifs de rejet, ni les possibilités de recours. Il précise que les recherches ont été menées activement avec le service international de recherches à Arolsen (RFA), avec l'agence centrale de la Croix-Rouge, la Fédération suisse des communautés israélites, l'Union suisse des comités d'entraide. Les trois quarts du montant annoncé ont pu être ainsi « tirés au clair ». Le montant final à disposition est attribué pour les 2/3 à la Fédération suisse des communautés israélites et 1/3 à l'Office central suisse d'aide aux réfugiés. Pour ce dernier tiers, le Conseil fédéral avait proposé la Croix-Rouge.

Conclusion

Premier constat, le problème au niveau politique a été clairement et ouvertement traité.

Mais il faut constater la lenteur d'exécution. Pourquoi ce blocage en 1952? Pourquoi dix ans d'attente? Certes il faut observer la résistance des banques, des avocats, des corporations liées par un secret professionnel qui en l'occurrence jouait contre l'ayant-droit. De même on observe le nombre élevé de requêtes écartées.

Toutefois ce problème a été traité par trois équipes gouvernementales successives; celle de Max Petitpierre, celle de von Moos-Spühler, celle de Furgler-Graber. Le *Message* conclusif de 1974 a été adopté à l'unanimité; les bancs des Chambres fédérales ne manquaient pas pourtant à cette date d'esprits attentifs ou non conformistes. On doit donc conclure à la bonne foi du pays légal. Si des manquements devaient être décelés aujourd'hui chez les dépositaires de fonds, ils seraient non seulement graves moralement, mais en infraction à la législation suisse et comme tels sanctionnables, au titre d'une activité non irréprochable.

Laissons agir les enquêteurs, sans suspicion préalable. Mais cette affaire n'est pas seulement Congrès juif mondial-Suisse, elle est aussi helvético-suisse; elle concerne le simple respect de notre droit.

(Re)Lus

SITÔT ARRIVÉ DANS une ville inconnue, j'aime aller fouiller chez les bouquinistes. Le plaisir de la découverte est décuplé à l'étranger, surtout si le français n'y est pas parlé: par le truchement de quel touriste le livre a-t-il voyagé? Depuis quand attend-il un improbable lecteur? Arrive-t-il de la bibliothèque d'un exilé? De celle d'un lettré francophile? De la poche d'une étudiante, qui l'aurait oublié dans un café, les examens passés?

À Amsterdam, j'ai découvert dans un recoin poussiéreux une première édition du livre de Vercors: *Les armes de la nuit*, paru en 1946.

À la fin de la deuxième guerre, le résistant Pierre Cange revient du camp où il a fini la guerre. Il est méconnaissable: « il ressemblait à un goéland », « je ne reconnus pas même son sourire ».

Pierre est pourtant un héros. Arrêté et torturé, il se défenestre plutôt que de dénoncer ses camarades. Il est déporté jusqu'à la Libération. À son retour en Bretagne, Pierre se comporte étrangement. Abattu, inactif, il fuit toute société. « Ombre revenue parmi les hommes », il disparaît un matin sur un îlot désert. Son ami Jean-Jacques l'y retrouve et recueille sa confession, partagé entre la pitié et l'horreur.

À bout de force, laminé par des mois de souffrance, Pierre a cédé au chantage. Il a jeté au feu un compagnon, vivant, pour s'éviter une mort semblable. Mais en sauvant sa vie, il a renoncé à l'enjeu véritable de son combat avec ses tortionnaires. Il leur a laissé son âme, sa dignité, sa « qualité d'homme ».

« Il est des gestes terribles, des gestes sans appel... que tous les parfums de l'Arabie... On fait ce geste et... trop tard. À jamais trop tard ».

cp

Vercors, *Les armes de la nuit*, Minuit, 1946.

Et bien valsez maintenant!

Il ne faut pas confondre pérennité de l'emploi dans la fonction publique et maintien illimité dans la même fonction.

Un plaidoyer pour la mobilité des cadres et la variété des expériences professionnelles.

L'AFFAIRE BUFFAT, du nom de l'ex-chef de service du Département des finances vaudois, est une illustration extrême – confinant au tragique sur le plan personnel – d'une situation assez fréquente dans les administrations suisses: l'identification excessive d'une personne à sa fonction (et vice-versa), le trop long maintien d'un responsable à un même poste, les difficultés qu'entraîne une relève non préparée.

Dans un autre registre, on vient d'annoncer le départ, en pleine phase initiale des réformes dont il est le pilier, du troisième patron, en sept ans, de l'Office du personnel de l'Etat de Genève après le long règne de Henri Cartier (alors surnommé le 8e conseiller d'Etat). Les offices fédéraux ne sont pas en reste, que l'on songe au coup de pied de l'âne donné à sa cheffe de département par Walter Seiler au moment de quitter la tête de l'Office fédéral des assurances sociales.

Rapports malsains en fin de règne

La personnalité la plus brillante perd de son éclat avec le temps, l'esprit le plus enthousiaste finit par prendre des habitudes. Plus pernicieusement, le fait de se voir confier une responsabilité sans aucun autre terme prévisible que sa propre volonté de changement, ou la retraite, conduit à une appropriation de la fonction, à l'investissement d'un petit royaume. Quand un successeur sera nommé, il y a bien des chances qu'il se considère investi de la mission de tout changer à son image, peut-être parce qu'il découvrira effectivement une structure qui, de performante, sera finalement devenue désuète, mais pas forcément. Le rapport malsain au poste conduit au rapport malsain à la succession.

L'efficacité du service public devrait au contraire militer pour l'adaptation constante dans un esprit de continuité suivie – c'est aussi une mesure élémentaire de prévention de la corruption. Pour que cette adaptation ne se limite pas à une rocade entre les titulaires de deux fonctions, elle doit s'adapter, s'institutionnaliser: pourquoi ne pas élargir la problématique à une mobilité intercantonale, ou «verticale» entre ville, canton et Confédération?

On connaît par la presse la valse des préfets qui, occasionnellement, voit le Conseil des ministres français déplacer des pions sur un échiquier. Pour qui pratique, dans la collaboration régionale transfrontalière, l'administration française, ce jeu, applicable selon le même modèle à bien d'autres fonctions, a d'abord quelque chose de déconcertant: sur un même dossier, en quatre ans, tous vos interlocuteurs ont changé, mutés vers de nouvelles aventures et remplacés par d'autres en provenance des quatre coins de l'Hexagone, quand ce n'est pas des DOM-TOM. On pourrait craindre que cela induise une certaine superficialité, une absence d'ancrage pratique; l'effet principal est cependant un formidable sens de la continuité: où en est l'ouvrage que je reprends? Que laisserai-je à mon successeur?

Renouvellement indispensable

Il n'y a d'ailleurs pas seulement dans les fonctions d'encadrement qu'un renouvellement régulier – et ne provenant pas uniquement de l'initiative des intéressés – est indispensable. Est-il judicieux, pour la société comme pour eux-mêmes, que les gardiens de prison ou les enseignants soient pratiquement condamnés à demeurer leur vie professionnelle durant dans un cadre unique, qui les coupe d'autres réalités, d'autres rapports à autrui? Mais rien n'est vraiment prévu en terme d'organisation de carrière pour favoriser une alternance nécessaire, ou simplement la prise en considération des rythmes biologiques. *fb*

FUSION VAUD-GENÈVE

Alchimie

LE CONSEILLER NATIONAL et ancien conseiller d'Etat radical vaudois Philippe Pidoux propose de fusionner les cantons de Vaud et de Genève. Car «seule la fusion des deux cantons lui donnera la masse critique indispensable en termes de population, de ressources humaines et de capacités financières.»

Question:

— Avec qui faudrait-il fusionner Philippe Pidoux pour obtenir une masse critique? *réd.*

Les temps du travail

La Basler Zeitung rapporte les réflexions et conclusions d'un colloque consacré aux nouveaux modèles d'aménagement du temps de travail.

LES EMPLOYEURS COMMENCENT à percevoir les avantages liés à de nouveaux modèles d'aménagement du temps de travail. En effet, le nombre des entreprises qui expérimentent et adoptent des modèles d'horaires de travail non conventionnels croît lentement mais sûrement. C'est la principale leçon à tirer d'un récent colloque organisé par l'Union économique bâloise et la *Basler Zeitung*, qui a réuni près de 250 participants.

Flexibilisation: promesse ou menace?

Pour le professeur Werner Müller, du Centre de science économique de l'Université de Bâle, ces nouveaux modèles ne permettront probablement pas d'éradiquer le chômage. Néanmoins ils favorisent l'accès d'un plus grand nombre de personnes au marché du travail, contribuent à préserver l'emploi et parfois à en créer. L'économiste bâlois estime que, dans la plupart des cas, d'autres solutions que les licenciements sont possibles. Ces derniers représentent un coût beaucoup plus élevé qu'on le croit: perte de savoir-faire pour l'entreprise, charges financières pour les collectivités, affaiblissement de la cohésion sociale.

Le président du gouvernement bâlois a confirmé l'intention du canton d'in-

troduire dans l'administration de nouveaux modèles de temps de travail, tout comme les responsables du personnel de Novartis Suisse et de la Société de banque suisse. Quant à Christiane Brunner, coprésidente de l'Union syndicale suisse, elle a plaidé pour une diminution généralisée du temps de travail conjuguée avec des solutions négociées entre partenaires sociaux au niveau des branches et des entreprises. Si Peter Hasler, directeur de l'Union des associations patronales suisses, est favorable à ces nouveaux modèles, il ne les considère pas comme une réponse adéquate et efficace à la crise de l'emploi.

Pour le professeur Müller, la flexibilisation du temps de travail doit devenir le moyen principal de la politique de l'emploi au sein des entreprises. Cette flexibilisation peut porter aussi bien sur la durée, la référence temporelle (jour, semaine, mois, année ou vie active) que sur la disponibilité. La combinaison de ces trois variables ouvre la voie à une multitude de solutions adaptées aux besoins de l'entreprise et aux vœux de ses collaborateurs. La flexibilisation, parce qu'elle crée les conditions d'une affectation optimale de la main-d'œuvre, engendre une diminution des coûts de production et permet une meilleure adaptation à l'évolution de la demande. De plus elle

constitue un moyen efficace d'éviter les licenciements et de satisfaire les besoins de souplesse d'horaire manifestés par les salariés.

Néanmoins le professeur Müller ne cache pas les dangers liés à la flexibilisation. Comme toute déréglementation – abandon d'une règle standard –, elle peut conduire à des abus si les rapports de force sont par trop inégaux. Müller s'est déclaré convaincu que le succès de ces nouveaux modèles dépendra de la solidarité manifestée par les salariés pour le maintien des emplois et de la reconnaissance par les employeurs des désirs légitimes de leurs collaborateurs. *jd*

Basler Zeitung, 6 juin 1997

Rappel: sur ce thème, *Domaine Public* a publié une brochure intitulée *Les temps du travail* (n° 1125 qu'on peut obtenir auprès de la rédaction).

En coulisses

RÉDACTEUR DU (bon) mensuel *Rééconomique Bilan*, Max Mabilard a découvert avec un douloureux étonnement, au détour d'un article sur la presse romande paru dans un hebdomadaire suisse alémanique, l'opinion de son éditeur sur son magazine: en déclin, irrémédiablement. Certes la publicité a diminué l'an dernier (-8,6%), comme les quotidiens d'Edipresse *Le Matin*-semaine (-6,4%), *24H* (-8,4%) ou le *Nouveau Quotidien* (-18,1%). Est-ce à dire que ces trois journaux sont aussi menacés?

DEPUIS 1985, la Société de Banque suisse soignait efficacement son image auprès des dames grâce au «Forum für die Frau», où célébrités des affaires et de la politique se produisaient volontiers dans des débats à succès. Considérant que le nombreux public venait seulement pour «consommer», la présidente du Forum et conseillère nationale Trix Heberlein (Rad. ZH) accepte de se voir couper les vivres par son unique sponsor.

BONS MOTS

Les charmes de l'UDC vaudoise

LE JOURNAL *L'Écho du Gros-de-Vaud* offre aux six députés du district, à tour de rôle, une chronique politique où ils commentent librement l'actualité vaudoise.

Jean-Claude Mermoud, qui fut candidat UDC au Conseil d'État et le sera peut-être à nouveau, a commenté dans le numéro du 30 mars, sous le titre «Non, rien ne sera plus comme avant!», l'examen critique des investissements publics.

Il écrit, à propos du crédit d'étude de 6600000 francs pour un nouveau pénitencier intercantonal à Bochuz, – d'ailleurs refusé par le Grand conseil:

«Sans pour autant nier la nécessité de modernisation de Bochuz, je ne peux accepter ce projet, sachant de plus que 60% des détenus sont étrangers et que les trois-quarts d'entre eux seront expulsés à la fin de leur peine, rendant bien aléatoire le but de leur emprisonnement qui est tout de même la punition, la sécurité de la société puis la réinsertion, alors qu'ils retournent pour beaucoup dans des pays dont les conditions de vie de tous les jours sont beaucoup plus dures qu'un séjour en prison à Bochuz, même en l'état actuel.» *ag*

L'Écho du Gros-de-Vaud, 30 mai 1997

Crèches: l'offre répond-elle à la demande?

Par Stéphane Armenti, sociologue

Dans DP 1302, Stéphane Armenti a rappelé les objectifs fondateurs de la mise sur pied des structures d'accueil de la petite enfance. Il met ici en évidence la modestie de l'offre par rapport à la demande en ville de Lausanne.

SI LES POUVOIRS publics lausannois ont fait des efforts considérables pour l'accueil de la petite enfance (ouverture aux écoliers primaires dès 1988, effort de subventionnement, augmentation du nombre de places offertes, amélioration du niveau de formation du personnel) il n'en reste pas moins que rares sont les parents qui disent avoir placé leurs enfants sans éprouver de difficultés, ou que tout a été facile lorsqu'ils ont cherché une place dans une garderie. Alors, où est la vérité? Trop ou pas assez de crèches publiques et privées subventionnées?

Offre communale modeste

Si l'on connaît l'offre (le nombre de places disponibles), le nombre de places demandées reste difficile à cerner. À quels chiffres faut-il s'intéresser, à tous les enfants, utilisateurs potentiels, résidant à Lausanne ou aux demandes effectivement parvenues aux garderies? La première méthode a l'avantage de présenter le rapport entre la situation dans l'idéal (que tous les enfants en âge d'avoir une place en aient la possibilité sans que les parents doivent chercher des solutions de remplacement ou obliger l'un des deux à rester à la maison) et la situation dans la réalité (combien de places y a-t-il effectivement?).

Cette méthode a d'ailleurs été utilisée par la Municipalité de Lausanne dans un rapport-préavis à l'intention du Conseil

communal en 1993. Ainsi le rapport entre les places mises à disposition par la Commune (institutions publiques et privées subventionnées) et la population enfantine lausannoise susceptible de les occuper varie entre 5% et 16% (cela en fonction de l'âge et sans tenir compte des mamans de jour et du Jardin-Famille). L'offre de places reste donc modeste compte tenu des utilisateurs potentiels.

Au niveau cantonal

C'est également ce que l'on constate au niveau du canton. Les chiffres cités par le Conseil d'État vaudois au moment du récent débat sur l'aide à la petite enfance sont similaires. 46 000 enfants de 0 à 6 ans du côté de la demande (donc en excluant les écoliers primaires); 650 places en nurserie, 1450 places en garderie, 920 places dans les Unités d'accueil pour écoliers, sans tenir compte des mamans de jour (rassemblant 2000 places d'accueil); l'offre représente donc un peu plus de 3000 places, soit moins de 10% de la demande potentielle (chiffres tirés du *Journal de Genève* du 14 mai 1997). Là aussi l'offre est mince par rapport à une situation idéale. ■

Oubliés...

EN 1947, des représentants du Mouvement ouvrier ont pris l'initiative d'acheter l'Hôtel Freienhof, le principal établissement de la ville de Thoune. Ce fut comme si la révolution avait éclaté. Les organisations «bourgeoises» qui y siégeaient ont changé de local et même le Männerchor qui avait une salle portant son nom n'a plus voulu y chanter. Cinquante ans ont passé et apporté l'oubli. Des groupements partis à l'époque sont revenus. L'établissement a perdu le surnom de Kremlin que certains lui avaient attribué. *cfp*

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:
Jean-Daniel Delley (jd)
Rédaction:
Claude Pahud (cp), Géraldine Savary (gs)
Ont collaboré à ce numéro:
François Brutsch (fb)
Gérard Escher (ge)
André Gavillet (ag)
Yvette Jaggi (yj)
Charles-F. Pochon (cfp)
Le Débat: Stéphane Armenti
Composition et maquette:
Françoise Gavillet, Claude Pahud,
Géraldine Savary
Secrétariat: Murielle Gay-Crosier
Administrateur délégué: Luc Thévenoz
Impression:
Imprimerie des Arts et Métiers SA,
Renens
Abonnement annuel: 85 francs
Étudiants, apprentis: 60 francs
Administration, rédaction:
Saint-Pierre 1, case postale 2612
1002 Lausanne
Téléphone: 021/312 69 10
Télécopie: 021/312 80 40
E-mail: domaine.public@span.ch
CCP: 10-15527-9

L'économie suisse au futur

Des économistes genevois ont publié un opuscule qui renoue avec les racines de l'économie politique: économique, écologique, sociale.

LE PETIT OUVRAGE de trois professeurs d'économie de l'Université de Genève vient à point. Jusqu'à présent en effet, la réflexion sur l'avenir économique de la Suisse s'est limitée à une confrontation peu fructueuse et superficielle entre les idôlâtres du marché qui ont fait du fameux *Livre blanc* leur Bible et les contempteurs de la mondialisation qui voient dans ce phénomène diabolique les prémisses de la catastrophe finale.

Il était donc temps que prennent la parole les tenants de l'économie sociale pour qui la recherche de l'équité et l'exigence du développement durable sont indissociables de l'efficacité économique.

Une réforme sur trois piliers

En Suisse, depuis le serment du Grütli, rien d'important ne se réalise qui ne prend la forme d'une triade. Les universitaires genevois respectent la tradition puisqu'ils proposent une réforme reposant sur trois piliers: économique par l'ouverture et la régulation internationales; écologique par le développement durable; sociale par la lutte contre les discriminations. Retenons quelques points de cet exposé bref – moins d'une centaine de pages – mais dense.

Il est de bon ton aujourd'hui de gémir sur l'affaiblissement de la capacité concurrentielle de la Suisse et de dénoncer l'atonie de l'économie helvétique. Les auteurs ne font pas chorus. Le taux de croissance saisi par la statistique officielle est très certainement sous-évalué. Responsables de ce biais: l'importance croissante de la production de biens immatériels, l'amélioration des termes de l'échange et la surévaluation du franc. En conséquence, on ne peut déduire des faibles taux de croissance enregistrés au cours de ces dernières années une détérioration de la position concurrentielle de la Suisse. Pour preuve, notamment, l'évolution favorable du volume des exportations.

Au nom de l'amélioration des conditions dites cadre de l'économie, on se fixe de manière quasi obsessionnelle sur l'allégement de la fiscalité des entreprises et sur la déréglementation. En réalité, estiment les économistes gene-

vois, donner suite à ces revendications revient à réintroduire un protectionnisme déguisé: les entreprises peu innovatrices et condamnées obtiennent un sursis et les autres bénéficient d'une rente de situation puisqu'elles n'ont nul besoin de conditions plus favorables pour se développer. C'est ainsi qu'au nom du marché, on viole allègrement le principe de la concurrence. Contre ces solutions de facilité, les auteurs rappellent opportunément les facteurs déterminants de la croissance: disponibilité et qualité du capital et du travail, capacité d'innovation, réalisation des gains de l'échange, accroissement des parts de marché et conquête de nouveaux marchés. Prenant en compte tous ces facteurs, ils proposent une série de mesures qui constituent le noyau d'une politique économique. Mais, avertissent-ils, la mise en valeur de ces facteurs exige notre adhésion à l'Europe. Et la mondialisation ne pourra longtemps éluder le besoin d'une régulation internationale des mouvements de capitaux, des politiques monétaires, des cartels et des concentrations et du développement durable.

C'est justement au développement durable qu'est consacré le deuxième chapitre. Les auteurs y inventorient les instruments techniques et économiques d'une protection de l'environnement conforme au marché et esquissent un agenda des réformes indispensables.

Le dernier chapitre brosse le tableau des principales inégalités qui caractérisent notre société: entre les sexes, face au travail, entre nationaux et étrangers résidents, entre travail et capital. Or ces inégalités pèsent négativement sur l'efficacité économique dans la mesure où elles empêchent une allocation optimale des ressources. À partir de cet inventaire, les auteurs élaborent là aussi un agenda des mesures concrètes à prendre.

L'analyse économique se révèle utile dans la détermination du coût et de l'efficacité des mesures nécessaires à la dynamisation de l'économie helvétique. L'originalité de cet opuscule, c'est de ne pas appréhender coût et efficacité de manière réductrice et à court terme mais dans la perspective d'un contrat social basé sur l'équité et

la protection de l'environnement. Les universitaires genevois renouent ainsi avec les racines de l'économie politique qui s'est toujours voulue une science de la société, ce qu'hélas méconnaît l'économisme dominant aujourd'hui. *jd*

Gabrielle Antille, Beat Bürgenmeier, Yves Flückiger, *L'Économie suisse au futur. Une réforme en trois piliers*, Réalités sociales, 1997.

IMPOSITION DES ENTREPRISES

Les doutes du Conseil des États

LE PLAN DE relance du Conseil fédéral ne prévoit pas seulement une aide à l'investissement dans le secteur de la construction et un coup de pouce aux économies d'énergie. Il comprend également un volet fiscal qui doit alléger les charges des entreprises. Le Conseil national, tout préoccupé d'améliorer les conditions-cadre de l'économie, a remodelé ce second volet dans un sens plus favorable encore aux sociétés. Un zèle qui, semble-t-il, lui a fait perdre de vue toutes les conséquences possibles de la réforme.

Saisi du projet, le Conseil des États ne s'est pas laissé prendre au piège de l'urgence. Après une analyse sévère du socialiste bâlois Plattner des conditions faites aux sociétés holding par le Conseil national – il a parlé d'un magasin self-service dépourvu de caisse à la sortie –, la majorité des sénateurs a renvoyé le texte en commission. On ne peut adopter une loi dans la précipitation, en ignorant son impact sur les finances publiques et les contribuable, a-t-elle affirmé.

Du Conseil des États, on a souvent l'image d'une assemblée conservatrice sur le plan social et prompt à répondre favorablement aux exigences de l'économie. La semaine dernière, en affichant sa préoccupation quant à la qualité et aux effets de ses décisions, il a fait honneur à sa réputation de chambre de réflexion. Par ce geste, la Chambre haute a montré que le pouvoir politique n'est pas condamné à entériner sans broncher toutes les revendications de l'économie. *jd*

62%: ce serait notre héritage en intelligence

Est-ce le milieu ou les gènes qui déterminent l'être humain?

Périodiquement, des scientifiques relancent le débat. Ils tentent aujourd'hui de démontrer l'hérédité de l'intelligence à l'aide de jumeaux suédois âgés.

LE SYSTÈME DE santé minutieux des Suédois consigne en une liste tous les jumeaux du territoire. Un consortium international de chercheurs a donc envoyé des nurses dans les foyers et homes accueillant des jumeaux âgés de plus de 80 ans pour tester leurs capacités cognitives. Les scores étaient beaucoup plus ressemblants entre vrais jumeaux génétiquement identiques (130 paires étudiées) qu'entre faux jumeaux – où 50% des gènes sont identiques – (110 paires). Après application de méthodes statistiques, les auteurs calculent l'héritabilité de la capacité cognitive générale («l'intelligence») et la fixent à 62%. Ce nombre étant très proche de celui obtenu auprès de jumeaux adolescents, les auteurs (et les médias) concluent que dans le grand âge, ce sont les gènes et non l'expérience qui continuent à exercer une influence déterminante sur l'intelligence.

Fausse question, fausse réponse

Décortiquons. D'une part, il est à noter que l'intelligence a été traduite en un nombre, ce qui ne correspond probablement pas à l'acceptation commune de ce mot; intuitivement l'intelligence doit être multiple, comporter aussi bien du raisonnement que de la créativité. Mais ce qui est mesurable et encapsulable dans un nombre l'emporte en science (biologie ou économie...) sur ce qui est plus qualitatif.

D'autre part, qu'est-ce donc qu'une hérédité de 62%? Il est important de se rappeler que la question n'est pas de savoir si les gènes jouent un rôle dans le développement de l'intelligence: sans gènes, pas de protéines, sans protéines, pas de synapses, sans synapses, rien, nada. De même pour l'environnement – qui contient à la fois l'oxygène et *La Divine Comédie* – sans le milieu, rien non plus. La question est: «dans quelle mesure les variations de l'intelligence mesurée sont-elles le reflet des variations génétiques entre individus?». Et la réponse, ici, est: «dans la mesure de 62%». L'héritabilité des généticiens est donc un faux ami, qui s'applique non pas à un trait, mais à sa variation. Cette hérédité est vraie pour un environnement

donné et partagé par tous – le 62% serait faux s'il s'avérait que des vrais jumeaux avaient un environnement beaucoup plus homogène que de simples frères et sœurs...

Les deux tiers des différences dans l'intelligence seraient donc dus à des différences génétiques. Faut-il s'en inquiéter, et fermer les classes spéciales de rattrapage? Un premier calcul pourrait nous rassurer: admettons que le quotient intellectuel (QI) des parents soit, dans notre population, de 120 ± 10 , c'est-à-dire que nous sommes tous plus intelligents que la moyenne (100). Avec une hérédité de 70%, quel serait le QI de nos enfants? Il s'étalerait de 95 à 133, de passable à génie – il y a donc de la marge. Mais surtout, ne confondons pas «génétique» et «immuable». Un gène ne peut effectivement que coder sa protéine; mais qu'il le fasse ou non, que le gène «s'exprime» ou non, comme l'on dit dans le jargon, peut dépendre de nombreux facteurs, de l'interaction avec d'autres gènes, de signaux externes, du milieu, de l'environnement général, et de celui que nous nous construisons dès notre naissance. *ge*

Science, «Substantial genetic influence on cognitive abilities in twins 80 or more years old», 6 juin 1997, 1560-63.

Médias

ULRIKH RIKLIN AVAIT vingt ans quand il a ouvert une librairie de sociologie près de la collégiale de Berne, il y a vingt-cinq ans. On y trouvait toute la littérature et les journaux qui dérangent à l'époque. L'entreprise autogérée s'est développée. Elle occupe aujourd'hui onze personnes et s'appelle maintenant Münstergass-Buchhandlung. La concurrence des grandes librairies de la place de Berne ne fait pas peur à la petite entreprise qui a ses fidèles.

LE TAGESANZEIGER A trouvé une stratégie pour pénétrer dans le canton d'Argovie: des synergies avec trois bihebdomadaires régionaux en offrant des abonnements combinés avantageux. *cfp*